

## La Fondation des Hôpitaux signe un partenariat avec l'Agence nationale d'appui à la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP)

Paris, le 25 avril 2023



### **Anne-Marie Armanteras, Présidente de l'Anap, était ce mardi 25 avril dans les locaux de la Fondation des Hôpitaux pour signer avec Brigitte Macron, Présidente, une convention de partenariat.**

Dans le cadre de cette collaboration, l'Anap pourra notamment apporter son expertise à la Fondation dans la définition de ses futurs appels à projets, qu'il s'agisse de la santé mentale des enfants et adolescents, de la prise en charge des personnes âgées ou encore d'innovation en santé.

Cet appui de l'Anap permettra à la Fondation des Hôpitaux d'enrichir ses programmes en lien avec les évolutions et attentes actuelles du monde de la santé, pour répondre au mieux aux problématiques des établissements sanitaires et médico-sociaux.

Ce partenariat s'inscrit dans la volonté de la Fondation des Hôpitaux d'adapter au mieux ses axes d'interventions et ses financements pour renforcer son impact au bénéfice des soignants et patients au sein des établissements de santé.

---

*“L’ANAP va mettre son expertise et sa connaissance des enjeux des établissements de santé au service des projets de la Fondation des Hôpitaux et de leur impact pour les patients et les professionnels de la santé.”*

---



© Matthieu Sprin

**Anne-Marie Armanteras,**  
Présidente de l’ANAP

---

*“Nous sommes ravis de ce partenariat et en attente de l’appui que l’ANAP pourra apporter à la Fondation sur toutes ses thématiques d’interventions.”*

---



**Brigitte Macron,**  
Présidente de la Fondation des Hôpitaux

### **A propos de la Fondation des Hôpitaux :**

Créée en 1989, et présidée depuis juin 2019 par Brigitte Macron, la Fondation a une vocation : faire de l’hôpital, cadre de soins, un véritable lieu de vie pour les personnes hospitalisées, les aidants et les soignants. La Fondation est à l’origine de l’opération Pièces Jaunes, en faveur des enfants et adolescents hospitalisés. Elle a, à ce jour, subventionné 15 762 projets dans les établissements hospitaliers français pour un montant de 151 millions d’euros. Reconnue d’utilité publique depuis 1994, la Fondation est membre du Comité de la Charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public.

Pour en savoir plus : [www.fondationhopitaux.fr](http://www.fondationhopitaux.fr)

### **A propos de l’Anap**

L’Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale est une agence publique de conseil et d’expertise qui agit avec et pour les professionnels des établissements sanitaires et médico-sociaux. Depuis 2009, elle a pour mission de soutenir, d’outiller et d’accompagner les établissements dans l’amélioration de leur performance sous toutes ses dimensions. Pour la mener à bien, l’Anap propose une offre d’accompagnement globale : diffusion de contenus opérationnels, organisation et animation de la mise en réseau et intervention sur le terrain.

Pour en savoir plus : [www.anap.fr](http://www.anap.fr)

## **CONTACTS PRESSE**

Fondation des Hôpitaux :

**Yannick Rannou** - [yannick.rannou@fondationhopitaux.fr](mailto:yannick.rannou@fondationhopitaux.fr) - 07 83 64 04 92

Anap :

**Benjamin Azogui** - [benjamin.azogui@anap.fr](mailto:benjamin.azogui@anap.fr) - 06 11 66 48 13



[www.fondationhopitaux.fr](http://www.fondationhopitaux.fr)

---